



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
8/02/2013

Dossier complet le
21/02/2013.

N° d'enregistrement
F052 13 P0022

1. Intitulé du projet

Rétablissement du pont temporaire sur le Louet au lieu-dit le Candais à Chalonnes-sur-Loire.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Loire-Layon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Daniel FROGER, le Président

RCS / SIRET

244 900 833 00017

Forme juridique

**7346 Communauté de
Communes**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

7° a) R 122-2

"Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres"

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Rétablissement du pont temporaire sur le Louet au lieu-dit le Candais à Chalonnes-sur-Loire.

Ce projet consiste en la mise en oeuvre d'un pont démontable entre les 2 rives du Louet.

Ce projet dépend de l'opération d'arasement du seuil béton construit en travers du lit mineur en vue de faciliter le montage/démontage du pont temporaire. Ce projet sera réalisé au préalable par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louet (S.I.V.A.L.)

4.2 Objectifs du projet

Le franchissement particulièrement important du Louet au lieu-dit le Landais était assuré depuis une soixantaine d'années par un pont démontable installé sur la période comprise entre le 1^{er} juin et le 31 octobre de chaque année et dont le montage avait été interdit par décision préfectorale en 2007. Le pont s'appuyait sur un seuil en béton installé dans le lit mineur du Louet. Afin de rétablir ce franchissement et se mettre en conformité avec les différentes réglementations, la Communauté de Communes Loire Layon projette d'installer le pont mis aux normes de sécurité actuelles et autorisé au titre de la loi sur l'eau. A cet effet un dossier d'incidence au titre de la loi sur l'eau et de Natura 2000 a été établi en concertation avec les services de la Police de l'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Après arasement du seuil par le S.I.V.A.L. les travaux consisteront à la mise en œuvre d'un pont démontable entre les deux rives du Louet. Les travaux porteront sur le rétablissement de l'appui des portiques du pont dans le lit du Louet, impliquant le battage de pieux métalliques de diamètre 300 mm sur une profondeur de 6 à 7 m dans le lit du Louet suivant un double alignement. Ces pieux, fermés en tête, seront arasés à la cote 10,20 NGF, soit à environ -1,00 m (moins un mètre) à l'échelle de Montjean. Les pieds des poteaux métalliques seront équipés d'un capotage venant caiffer la tête des pieux. Une étude d'incidence hydraulique a été élaborée sur la base de cette option.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Louet isole une partie importante du territoire de la commune de Chalonnais-sur-Loire située sur le site du Landais. En effet, l'accès à ce territoire est uniquement possible par l'utilisation de ce franchissement. Le rétablissement du pont temporaire du Louet permet de rendre possible à nouveau l'accès aux prairies isolées exploitées par les agriculteurs qui fauchent l'herbe dans le respect de mesures agro-environnementales en accord avec le classement Natura 2000 du périmètre. De plus, le pont permet l'accès à une partie de la commune au public des randonneurs et des touristes en rétablissant la connexion entre le sentier de randonnée pédestre n°3 et le sentier pédestre n°5.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Les articles R 214-56 du Code de l'environnement définissent le cadre des procédures d'autorisation et de déclaration pour les installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur la ressource en eau et le milieu aquatique.

Le projet est donc soumis à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et a fait l'objet d'un dossier d'incidence loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'autorisation "Loi sur l'eau" au titre de la rubrique 3.2.6.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions du pont :	
- longueur de l'ouvrage	35 m
- Hauteur de l'ouvrage	4,12 m
- Largeur de l'ouvrage	3,90 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Le Paradis"
49290 CHALONNES -
SUR-LOIRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 42' 42" 0

Lat. 47° 24' 05" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- La suppression du seuil d'origine par le S.I.V.A.L.
- Le rétablissement des assises du pont par le système de battage de pieux par la Communauté de Communes Loire-Layon.
- L'installation du pont temporaire par la Communauté de Communes Loire-Layon.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cours d'eau (Le Louet)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Le P.L.U de Chalannes a été approuvé en août 2012. Le projet de passerelle se situe en zone N et Ne. La zone N correspond aux secteurs de la commune équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels (voir plan et règlement joints).
- Le S.C.O.T du Loire Layon est en cours d'étude.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I et II (n° S2 001 3069) et n° S2 001 5401, 54000-15400, 52 001 5596)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire des zones humides de la commune de Chalennes-sur-Loire.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI des Vals de Saint-Georges, Chalennes et Montjean. Approuvé le 15 septembre 2003.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de captage du Candais.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé de la Corniche angevine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 FR 5200622
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Val de Loire

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir dossier d'étude d'impact Loi sur l'eau et dossier d'incidences Natura 2000.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulières énumérées au 5.2 du présent formulaire (cf étude d'incidence loi sur l'eau et dossier Natura 2000)

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Aléa d'inondation fort (cf PPRi Val de St Georges, Chalonnais et Montjean).

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

En phase travaux uniquement, lors du battage des pieux d'ancrage des piles de structure du pont temporaire. Impact temporaire réversible.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?

Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Facilite l'accès aux prairies naturelles du Candais pour permettre la fauche dans le respect des engagements pris dans le cadre des P.A.E.T (cf site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé) avec pour objectif la reconquête des populations de Râle des genêts.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Travaux d'assèment du seuil en béton réalisés par le S.I.V.A.L afin de garantir la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CHALONNES SUR LOIRE

le.

5 Février 2013

Signature

Le Président

